

5 bonnes raisons de créer

votre entreprise
avec votre plateforme

INITIATIVE

1

Vous bénéficiez d'un appui global



Avant la création, vous êtes aidé pour le montage du projet ou orienté vers un partenaire. Ensuite, le prêt d'honneur pallie votre manque de fonds propres. Enfin, nous suivons la bonne marche de votre entreprise et mobilisons un parrain. Ces services sont sans frais. Le prêt d'honneur « agricole » complète l'offre de services d'Initiative Haute Vienne.

D'un prêt d'honneur gratuit

2

Une fois votre projet prêt, vous le défendez devant un comité d'experts bénévoles. Notre prêt d'honneur est accordé sans intérêts et sans garantie. Vous le remboursez en 3 ans en moyenne. Avec ce prêt, vous pouvez financer votre besoin en fonds de roulement ou des investissements immatériels. Les banques vous accordent ensuite plus facilement un financement bancaire : 1 euro de prêt d'honneur déclenche en moyenne 8 euros de prêt bancaire.



3

D'un parrain qui aide à se poser les bonnes questions

Vous bénéficiez de l'expérience d'un chef d'entreprise, d'un cadre ou d'un senior. Le parrain écoute de façon bienveillante, aide à se poser les bonnes questions et à trouver les réponses, il épaulé face aux difficultés et ouvre son carnet d'adresses. Sans jamais s'immiscer dans la gestion.



4

Et vous intégrez un réseau d'entrepreneurs

Vous ne restez pas seul : vous échangez avec d'autres entrepreneurs sur vos affaires, les difficultés ou les bonnes idées. Vous accédez à des chefs d'entreprise expérimentés et à leurs réseaux. Vous vous insérez dans le milieu économique local, désormais territoire de votre entreprise.



5

Nous allons oublier l'essentiel

89 % des entreprises que nous aidons sont toujours en vie trois ans après la création, avec le même chef d'entreprise à leur tête.



Initiative Haute Vienne

Prêt à taux 0 entre 3 000 et 7 500 € ⁽¹⁾

Le prêt Initiative Haute Vienne finance la création, la reprise et le développement d'entreprises de tout secteur d'activité du secteur marchand (sauf activités agricoles et marchand de biens).

Prêt personnel à taux zéro, sans caution ni garantie personnelles, compris entre 3 000 et 7 500 €, sur une durée de remboursement maximale de 36 mois (déplafonnement possible jusqu'à 25 000 € pour les projets à fort potentiel).

Conditions :

- Être porteur de projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise en Haute-Vienne
- Être le futur gérant ou dirigeant de l'entreprise et posséder au moins 50% du capital social (sauf cas particulier des SCOP)
- Solliciter un prêt bancaire professionnel d'un montant au moins égal au double du prêt d'honneur ou un prêt de l'ADIE équivalent
- Être en règle avec les organismes sociaux et fiscaux
- Le prêt bancaire doit être garanti par BPI pour les projets de reprise dont le dernier exercice présente un résultat négatif
- Les projets de reprise d'une entreprise ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire et de reprise à la barre du tribunal doivent obtenir un accord préalable d'Initiative Haute Vienne pour faire une demande de prêt d'honneur
- Couplé avec :
 - ~ Un suivi réalisé par les chargés de mission Initiative Haute Vienne
 - ~ Un parrainage réalisé par un chef d'entreprise ou cadre dirigeant

(1) Prêt garanti par BPI France à la charge de l'entrepreneur (pourcentage en fonction de la durée de remboursement).

Prêt Initiative Remarquable

Prêt à taux 0 pouvant aller jusqu'à 25 000 €

Le prêt Initiative Remarquable est un prêt personnel, sans intérêts ni garanties destiné aux entreprises réunissant au moins l'un des critères suivants : dynamique territoriale, engagement environnemental, volontarisme social et sociétal, innovation.

Son montant peut aller jusqu'à 25 000€, sur une durée de remboursement maximale de 36 mois.

Conditions :

- Être porteur de projet de création, de reprise ou de développement d'entreprises en Haute-Vienne
- Couplé à un prêt d'honneur Initiative Haute Vienne
- Avoir moins de 10 emplois ETP au moment du prêt et créer au moins un emploi (chef d'entreprise inclus)
- Avoir un CA < 2M€ au moment du prêt

- Couplé avec :
 - ~ Un suivi réalisé par les chargés de mission Initiative Haute Vienne
 - ~ Un parrainage réalisé par un chef d'entreprise ou cadre dirigeant

Initiative Haute Vienne

Fonds Agricole

Prêt à taux 0 entre 5 000 et 20 000 € ⁽²⁾

Le prêt Initiative Haute Vienne finance la création et la reprise d'entreprises de tout secteur d'activité du secteur agricole.

Prêt personnel à taux zéro, sans caution ni garantie personnelles, compris entre 5 000 et 20 000 € avec un maximum de 40 000 € par projet, sur une durée de remboursement entre 36 et 84 mois.

Conditions :

- Être porteur de projet de création ou de reprise d'une exploitation agricole en Haute-Vienne
- Solliciter un prêt bancaire professionnel d'un montant au moins égal au prêt d'honneur
- Être en règle avec les organismes sociaux et fiscaux
- Personne non éligible à la DJA (Dotation Jeune Agriculteur)
- Ne pas être installé ou être installé depuis moins d'un an (inscription MSA) ou être déjà installé comme cotisant solidaire ou à titre secondaire
- Siège social sur la Haute Vienne et SAU (Surface Agricole Utile) majoritairement en Haute Vienne

- Couplé avec :
 - ~ Un suivi réalisé par les chargés de mission Initiative Haute Vienne
 - ~ Un parrainage réalisé par un chef d'entreprise ou cadre dirigeant

(2) Prêt garanti par Initiative Périgord (pourcentage en fonction de la durée de remboursement) + assurance invalidité-décès au choix à la charge de l'exploitant

LE PARRAINAGE

1. Renforcer les chances de succès

Le parrainage a pour but de renforcer les chances de succès du projet porté par un créateur, repreneur d'entreprise en lui permettant de développer les compétences nécessaires à la nouvelle responsabilité de chef d'entreprise.

2. Engagement bénévole

Le parrainage est une relation tripartite, le créateur, le parrain et Initiative Haute Vienne, encadrée par une charte de parrainage, avec des objectifs communs et partagés.

Le parrainage se mettra en place à partir des besoins exprimés par le créateur et/ou par le comité d'agrément ayant expertisé le projet (minimum une ½ journée par trimestre).

3. Partage d'expérience, réseau relationnel, soutien moral

Le parrainage par un ancien chef d'entreprise ou cadre dirigeant permet au créateur de bénéficier de son expérience, de sa notoriété et de son réseau relationnel.

Un ancien chef d'entreprise ou cadre dirigeant qui est passé par la même démarche de création que le porteur de projet parrainé saura poser les bonnes questions pour aider à la réflexion ou pour aider à faire face aux difficultés ; le parrainage apporte aussi un soutien moral, dans une relation personnalisée.

INITIATIVE HAUTE VIENNE : 1999 - 2019



INITIATIVE HAUTE VIENNE EST VOTRE RÉSEAU

Aidez les entrepreneurs à y entrer pour financer leurs projets. Invitez-les à se joindre à vous et permettez-leur d'entrer dans votre écosystème

LIEUX ET HORAIRES DES PERMANENCES

Saint Junien

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 9h00 à 12h00
Pépinière d'entreprise POL'AVENIR
13 Rue Thomas Edison - ZI du Pavillon
87200 Saint Junien

Saint Yrieix la Perche

Les 2^{ème} mardis de chaque mois de 14h00 à 16h30
Communauté de Communes Pays de Saint Yrieix
Rue du 8 Mai 1945 - 87500 Saint Yrieix la Perche

NOTES



Nos partenaires opérationnels :



Notre réseau de partenaires bancaires :



L'équipe d'INITIATIVE HAUTE VIENNE reste à votre disposition

CONTACT

INITIATIVE HAUTE VIENNE

22 boulevard Victor Hugo

87000 Limoges

Tél. : 05.18.06.12.12

accueil@initiative-hautevienne.fr

www.initiative-hautevienne.com



Initiative Haute Vienne



@InitiativeHteVienne



Initiative Haute Vienne